

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°2  
DU GAL PAPAO / PAYS D'OUICHE  
Mercredi 12 Octobre 2016 – 18h00 – Gacé**

**COMPTE-RENDU**

---

**Représentants du secteur public :**

**Présents (8) :** Jean-Marie CHOULET (CdC de la Région de Gacé); Michel MAROT (CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche); Josette LASSEUR (CdC du Pays du Haras du Pin); Christian LE PORT (CdC des Courbes de l'Orne); Luc FERET (CdC des Vallées du Merlerault); Michel LE GLAUNEC (CdC du Canton de la Ferté-Fresnel); Sébastien GOURDEL (CdC du Pays de Camembert); Jean-Marie VERCRUYSSÉ (PETR PAPAO-Pays d'Ouche).

**Excusés (3) :** Laurent BEAUVAIS et Rémi PICARD (CdC Argentan Intercom); Jean-Pierre LATRON suppléé par Christian LE PORT (CdC des Courbes de l'Orne); Pascal GUEUGNON et Jean-Baptiste GAGEZ (Ville de L'Aigle); Marie-Thérèse MAYZAUD suppléée par Sébastien GOURDEL (CdC du Pays de Camembert); Frédéric LEVEILLE et Philippe JIDOUARD (Ville d'Argentan).

**Représentants du secteur privé :**

**Présents (9) :** Pierre POISSON (Association des Gîtes de France); Daniel DELAUNAY (CCI Flers-Argentan); Lionel LERAY (Chambre de Métiers et de l'Artisanat); Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne); Annick DABIEL (CLIC du Pays d'Ouche); Brigitte CHOQUET (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne); Hugo DUPONT (MJC Le Rond Point - L'Aigle); Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine); Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie).

**Excusés (6) :** André BOITTIN (Association ACOR); Jean-Pierre FERET suppléé par Pierre POISSON (Association des Gîtes de France); Frédéric BLONDEAU (Association Office de Tourisme du Pays de Camembert); Clémentine LIBOIS-CHANONI (Association L'Etape); Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage); Philippe TOUSSAINT suppléé par Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne); Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Alençon); Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture de l'Orne).

17 membres présents sur 26 au total, dont 9 membres du secteur privé, ce qui correspond à 17 voix délibératives sur 26 (soit 65,38 %) dont 9 voix délibératives du secteur privé, soit 52,94% des voix délibératives présentes. **Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.**

**Partenaires invités :**

**Présents :** Madeline NICOLAS (Chargée de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie); François-Marie MICHAUX (Chargé de mission LEADER, Service Pilotage des Fonds Européens, Direction Europe et International, Région Normandie).

**Excusés :** Julie-Anne PORTE (Chargée de mission pour le Département de l'Orne, Région Normandie); Karine GANZITTI (Chef du secteur Développement Rural, Pêche et Fonds européens, Délégation Régionale Normandie, Agence de Services et de Paiement); Philippe PASQUIER (Délégué Régional, Agence de Services et de Paiement).

**PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche :** Edouard REUSSNER, Directeur; Adeline JUMEL, Chargée de mission Leader.

## A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du précédent comité de programmation ;**
- **Examen des dossiers de demande de subvention Leader ;**
- **Informations/questions diverses.**

En introduction, le Président remercie les membres présents, dont certains suppléants ont été informés tardivement.

Il souligne la densité du travail qui sera abordé et rappelle aux membres directement concernés par un projet, de ne pas prendre part au vote.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE DE PROGRAMMATION**

Tous les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2016. **En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.**

### **EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Avant de débiter cette partie, plusieurs membres ont soulevé les difficultés rencontrées pour noter les projets à travers la grille de sélection. Celle-ci semble sévère. Les membres constatent des différences d'appréciation entre une première lecture d'imprégnation du projet, de sa philosophie et une seconde lecture, contribuant à la vérification du respect des critères de la grille de sélection.

Lors de la première lecture, certains projets dégagent une bonne philosophie, intuitivement, les membres leur accorderaient une bonne note. Or, lors de la seconde lecture, l'attention des membres se portent essentiellement sur la réponse aux critères de sélection ; la somme des points n'atteint pas toujours la bonne note pressentie.

Des membres s'interrogent sur le système de notation par point qui enlèverait de la liberté au comité de programmation, la grille étant bien plus utile à noter qu'à évaluer la philosophie, la pertinence du projet. L'intérêt des décisions du comité de programmation a également été interrogé par rapport à certains projets en cours de réalisation, voire achevés.

Edouard REUSSNER a rappelé, les raisons conduisant à la présentation de dossiers démarrés voire terminés :

- La possibilité de réceptionner des dossiers de demande de subvention dès mai 2015 sans avoir obtenu au préalable de trame de formulaire de demande de subvention, de liste de pièces justificatives à joindre. Ces documents sont sortis début 2016. En conséquence, tous les dossiers réceptionnés en amont ont dû être retravaillés pour s'y conformer. L'opportunité était donc offerte de démarrer le nouveau programme Leader pour maintenir la dynamique des deux programmes précédents du PAPA0 et du Pays d'Ouche. Toutefois, tous les dossiers réceptionnés font l'objet d'un courrier de récépissé de dépôt indiquant au maître d'ouvrage qu'il est autorisé à démarrer les travaux mais que ce courrier ne vaut pas promesse de subvention.
- Un durcissement de la réglementation européenne induisant une instruction plus rigoureuse et donc plus longue des dossiers de demande de subvention par les services de la Région (par ailleurs en réorganisation suite à la fusion normande). Face à ces longs délais d'instruction, la Région nous a confirmé mi-septembre dernier, que pour cette programmation 2014-2020, les GAL pouvaient présenter pour avis d'opportunité des dossiers incomplets administrativement et non instruits par la Région contrairement à la procédure de la programmation 2007-2013.
- L'obligation pour tous les GAL d'utiliser une grille de sélection des projets (obligation confirmée en début d'année). Cette grille a été construite en début d'année, soumise à l'autorité de gestion et l'ASP puis aux membres du GAL. Tous les projets déposés avant l'apparition de cette grille ont été retravaillés pour y répondre au mieux.

Afin de faciliter l'analyse des dossiers, ceux-ci ont été présentés par :

- ordre des fiches actions : fiche action 1, puis 3 puis 4 et 6,
- grandes thématiques : équipements sportifs, salle poly-activités/culturelle, hébergements touristiques, mobilité électrique.

### **1er dossier : Construction d'un pôle commercial multiservices à Crulai.**

La fermeture d'un restaurant 4 ans plus tôt, la fin du bail commercial de l'épicerie, les difficultés d'accès à l'agence postale et la présence d'un grand bâtiment vacant et en état de délabrement en plein cœur de bourg, ont amené la collectivité à s'engager dans la construction d'un local commercial multiservices. Ce local commercial compte une épicerie, un bar-restaurant et une agence postale. Des aménagements extérieurs conviviaux et pratiques sont prévus pour capter les clients et leurs permettre d'aller chez les autres commerçants.

**Ce projet a obtenu la note de 17/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

### **2<sup>nd</sup> dossier : Création d'un emploi à temps plein pour la mise en œuvre d'une mission de marketing territorial par la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche.**

Les difficultés rencontrées pour attirer des cadres et leurs familles et par conséquent maintenir des grandes entreprises sur le territoire, a conduit la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche à créer un emploi dédié au marketing territorial. A travers cette mission, il s'agit de mettre en œuvre les moyens humains et techniques pour attirer des entreprises et promouvoir les atouts du territoire (la proximité du bassin parisien, la qualité de la main d'œuvre, les prix du foncier, la qualité de vie, ...).

Ce projet insiste sur la nécessité d'avoir un professionnel qui réponde aux problématiques des entreprises locales et des entreprises à la recherche de territoires adaptés pour développer leurs activités. Le chargé de mission va concevoir des outils dédiés aux professionnels en recherche d'emplois/de compétences spécifiques et mettre très rapidement en évidence les principaux aspects du territoire que tout nouvel arrivant recherche : formations, entreprises, partenariats...

**Ce projet a obtenu la note de 17/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Marie CHOULET), un avis favorable du comité.**

### **3<sup>ème</sup> dossier : Création d'un poste de manager de centre-ville à Argentan**

A Argentan, de nombreux locaux commerciaux sont vacants, la fréquentation des clients en centre ville diminue. Pour remédier à cette problématique, la ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie, ont mis en place un poste de manager de centre-ville pour une période d'un an renouvelable. Avec les partenaires locaux, le chargé de mission doit proposer de nouveaux dispositifs pour rendre le centre-ville plus attractif, faciliter l'accueil de nouveaux commerces et diversifier l'offre. Ce dispositif est fortement encouragé par le réseau national des chambres consulaires et l'association des « Petites Villes » de France.

**Ce projet a obtenu la note de 16/26 ; le projet est sélectionné et reçoit un avis favorable du comité, à raison de 15 voix pour et deux abstentions (Daniel DELAUNAY, représentant de la CCI, et Jean-Marie CHOULET).**

Plusieurs membres ont relevé l'utilité de telles missions mais ont émis quelques réserves quant au soutien du programme Leader aux dépenses de fonctionnement.

Edouard REUSSNER rappelle que les dépenses de fonctionnement font parties des dépenses éligibles et que l'aide accordée aux bénéficiaires est une aide dégressive sur 3 ans. Il s'agit à travers Leader, d'aider au démarrage du projet, dont les retombées commencent souvent à se ressentir au bout de 3 ans. Monsieur DELAUNAY précise que Flers est un bon exemple. L'intervention d'un manager de centre-ville depuis 3 ans, porte désormais ses fruits sur la ville.

Plusieurs membres insistent sur la nécessité de prévoir et de faire apparaître des indicateurs de résultats dans les fiches descriptives de tels projets.

### **4<sup>ème</sup> dossier : Construction d'une base Sport Nature à St Sulpice-sur-Risle**

La commune de St Sulpice-sur-Risle a décidé de construire un bâtiment communal destiné en priorité aux associations locales afin qu'elles poursuivent et développent la qualité de leurs interventions sur

le territoire. Ce bâtiment sera composé d'une base nature et d'une salle polyvalente. Cette construction s'inscrit dans un contexte de requalification urbaine autour de la rue du Chemin Bouvier, épine dorsale d'un espace de vie sociale et touristique (mairie, écoles, salle polyvalente, base nature dans l'ancienne imprimerie Bohin, la Manufacture Bohin). La demande de subvention Leader ne porte que sur la partie base nature.

**Ce projet a obtenu la note de 19/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **5<sup>ème</sup> dossier : Construction d'un terrain multisports couvert à Ste Gauburge**

La commune de Ste Gauburge a décidé de la construction d'un tel projet, qui n'existe pas dans le département. Il permet aux associations locales de maintenir leurs pratiques quelles que soient les conditions météorologiques et permet d'attirer un nouveau public sur des disciplines sportives nouvelles.

**Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

La discussion a porté essentiellement sur les difficultés à mesurer la durabilité et la pérennité d'un tel projet. Luc FERET précise que Ste Gauburge jouit d'une véritable dynamique associative et souligne la pertinence d'un tel projet sur ce secteur. Sébastien GOURDEL ajoute que ce type d'équipement est un outil très apprécié des jeunes, c'est un outil fédérateur.

#### **6<sup>ème</sup> dossier : Aménagement d'un skate-park à Rânes**

Afin de diversifier l'offre en équipements sportifs sur sa commune, plus spécifiquement concentrée dans le parc du Château, et afin de répondre aux attentes du public jeune, la commune a décidé de l'aménagement d'un skate-park.

**Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **7<sup>ème</sup> dossier : Restructuration des vestiaires au stade Pauthonnier**

Afin de diversifier l'offre sportive sur le territoire notamment la pratique du football féminin, la commune doit restructurer les vestiaires qui sont devenus aujourd'hui totalement inadaptés au développement de cette pratique.

Hugo DUPONT ajoute que ce projet s'intègre aussi dans un vaste programme de requalification du quartier Blaisot, entrepris depuis plus de 5 ans maintenant (démolition-construction de logements locatifs sociaux, construction d'un terrain de rugby, agrandissement du gymnase, aménagement d'une gare routière, ...)

**Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **8<sup>ème</sup> dossier : Acquisition de matériels informatiques par l'association de la Maison des mots**

L'association « la Maison des mots » intervient notamment à Argentan et Vimoutiers. Sa mission est d'accompagner les personnes en grande difficulté avec la lecture et l'écriture pour les aider dans leur parcours d'insertion professionnelle. Afin de maintenir son activité sur le secteur de Vimoutiers, l'association a besoin d'acquérir de nouveaux équipements informatiques.

**Ce projet a obtenu la note de 10/26 ; le projet est ajourné, à l'unanimité des membres, moins une abstention (Sébastien GOURDEL). Le maître d'ouvrage est invité à retravailler son projet et y mettre en évidence sa plus-value par rapport aux fondamentaux Leader et à la stratégie du programme du GAL du PAAO.**

Les deux dossiers suivants ont été traités simultanément : l'objet des projets étant le même. La note finale est légèrement différente au motif que, pour la commune de Godisson, le projet consiste en une réhabilitation d'une ancienne auberge restée longtemps vacante tandis que celui d'Exmes est une construction neuve. Le premier projet réduit la vacance de locaux.

#### **9<sup>ème</sup> dossier : Construction d'une salle poly-activités à Godisson**

La commune de Godisson prévoit de réhabiliter une ancienne auberge, située en plein cœur de bourg, pour y aménager une mairie, une salle poly-activités destinée aux associations, permettant de

développer des actions à caractère social et/ou culturel et d'y aménager à l'étage, un logement. La demande de subvention Leader ne porte que sur la salle poly-activités.

**Ce projet a obtenu la note de 14/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **10<sup>ème</sup> dossier : Construction d'une salle poly-activités à Exmes**

La commune d'Exmes prévoit de construire dans le prolongement d'un bâtiment technique communal, une salle poly-activités d'une quarantaine de mètres carrés pour les associations locales.

**Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, moins une abstention (Josette LASSEUR), un avis favorable du comité.**

#### **11<sup>ème</sup> dossier : Création d'un espace Liberté à l'espace culturel de Montabard**

La commune de Montabard prévoit d'agrandir l'espace dédié à la culture, après avoir construit la salle polyvalente appelée, « les Colonnes ». Celle-ci prévoit de construire un nouveau bâtiment, composé, au centre, d'un préau, et de deux ailes latérales fermées. Des talus viendront entourer le bâtiment et serviront de « gradins ». A travers ce projet, la collectivité entend développer les animations culturelles et diversifier l'offre en période estivale.

**Ce projet a obtenu la note de 15/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **12<sup>ème</sup> dossier : Etude de faisabilité sur la création d'une Maison de Services Aux Publics (MSAP)**

La ville de l'Aigle est propriétaire d'une ancienne friche industrielle, qui a longtemps été occupée par l'entreprise IMV Technologies.

Dans un autre cadre, elle constate la restructuration voire la fermeture des services publics, et le bassin de vie aiglon compte parmi sa population, un public fragile, vieillissant ou qui a des difficultés de mobilité. Parallèlement à ces éléments de contexte local, l'Etat a lancé le défi de la construction de 1 000 MSAP d'ici fin 2017. La ville de l'Aigle souhaite donc évaluer la faisabilité technique de la construction d'une MSAP sur l'ancien site industriel.

**Ce projet a obtenu la note de 14/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

Quelques questions sont posées sur l'intérêt de soutenir les études de faisabilité. Pourtant, il s'agit d'études pour vérifier si le projet est faisable techniquement ou financièrement. Elles sont indispensables pour la réalisation d'investissements.

Adeline JUMEL rappelle que les études de faisabilité sont des dépenses éligibles du programme Leader.

Michel LEGLAUNEC indique que cette étude sera suivie d'un investissement. La presse communique depuis plusieurs jours sur la réalisation de la MSAP, estimée à près de 4 millions d'euros et une fin de travaux prévue pour 2018.

#### **13<sup>ème</sup> dossier : Construction d'un gîte communal atypique**

Après avoir aménagé et construit de nouveaux espaces adaptés pour accueillir les enfants, l'ancienne école et cantine scolaire de Sarceaux, datant de l'époque de Jules Ferry, sont restées vacantes. La municipalité a donc décidé d'en faire un gîte de groupe et d'orienter la décoration sur la thématique scolaire. Ce gîte de groupe est le premier du secteur argentanais et complète l'offre hôtelière.

**Ce projet a obtenu la note de 15/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

#### **14<sup>ème</sup> dossier : Construction d'un éco-gîte**

Monsieur DELAHAYE, ancien président d'Office de Tourisme, a décidé de construire un gîte rural atypique économe en énergies. Pour l'appuyer dans son projet d'éco-construction, les services de « Tourisme 61 » se sont basés sur la grille écogîte du Département des Hautes-Alpes. Le chargé de mission « transition énergétique » du PETR a prodigué de nombreux conseils dans ses choix de techniques et de fournitures d'équipements économes en énergies.

Ce projet a obtenu la note de 16/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.

**15<sup>ème</sup> dossier : Déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire ornaïs du PAAO**

Le Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE61), en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional, le Département et les collectivités locales a lancé une procédure de déploiement d'un réseau de 102 bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici fin 2017. L'objectif est de mailler l'ensemble du territoire ornaïs, ce dispositif complète celui de Bolloré. Cette initiative doit encourager les usagers à acquérir des véhicules électriques.

**Ce projet a obtenu la note de 16/26 ; le projet est sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité.**

**16<sup>ème</sup> dossier et 17<sup>ème</sup> dossier : Acquisition d'un véhicule électrique par la commune de Sap-en-Auge et acquisition de trois véhicules électriques par la Ville de l'Aigle**

Les communes de Sap-en-Auge et de l'Aigle ont décidé de renouveler leur parc automobile, devenu vieillissant, par des véhicules électriques. Un véhicule type Renault Kangoo pour la commune de Sap-en-Auge et 3 véhicules pour la ville de l'Aigle. Leurs projets prenaient tous leurs sens uniquement si le SE61 équipait en priorité ces deux communes en bornes de recharge électrique. A travers ces investissements, les collectivités se veulent exemplaires.

**Ces deux derniers dossiers ont également été analysés de manière simultanée. Ils ont obtenu une note identique de 13/26. Les projets sont sélectionnés et reçoivent, à l'unanimité, un avis favorable du comité. Le montant de FEADER Leader accordé est cependant inférieur aux demandes.**

**Le débat sur ces projets a essentiellement porté sur le montant plafond de la subvention. Pour tous les projets d'acquisition de véhicules électriques, les membres du comité ont validé à l'unanimité l'intervention du FEADER Leader suivante :**

**Plafond de subvention : 4 000 €/véhicule dans la limite de 3 véhicules par collectivité.**

Cette décision s'applique aux projets déposés par les communes de Sap-en-Auge et de l'Aigle.

En résumé, les notes des projets :

**Pour la fiche action n°1**

QUESTIONS		Pôle commercial multiservices - Crulai	Chargé de mission Marketing territorial - CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche	Manager de centre-ville - CCI Argentan
Tronc commun	A. (.../3)	2	1	1
	B.1 (.../3) ou éliminatoire	2	2	2
	B.2 (.../5)	3	3	2
	B.3 (.../2)	1	1	1
	C.1 (.../2)	2	1	2
	C.2 (.../2)	2	2	2
	C.3 (.../1)	1	1	1
	D (.../2)	2	2	2
	<b>sous-total (.../20)</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Fiche action n°1	F.1.1 (.../1)	1	1	1
	F.1.2 (.../1)	0	1	1
	F.1.3 (.../1)	1	1	0
	F.1.4 (.../1)	0	1	1
	F.1.5 (.../1)	0	0	0
	F.1.6 (.../1)	0	0	0
	<b>sous-total (.../6)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
	<b>TOTAL (.../26)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

Pour la fiche action n°3

QUESTIONS		Base Nature / St Sulpice-Risle	Terrain multisports / Ste-Gauburge	Skate-park /Rânes	Stade pauthonier - L'Aigle	Matériels informatiques - Association "la Maison des Mots"	Salles poly-activités		Espace Liberté - Montabard	Etude MSAP - L'Aigle
							Godisson	Exmes		
Tronc commun	A. (.../3)	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	B.1 (.../3) ou éliminatoire	1	2	2	0	0	2	2	3	2
	B.2 (.../5)	2	2	2	1	1	2	2	1	2
	B.3 (.../2)	2	1	1	1	1	0	0	1	1
	C.1 (.../2)	2	1	1	1	1	1	1	2	1
	C.2 (.../2)	2	1	1	2	1	1	1	2	1
	C.3 (.../1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	D (.../2)	2	0	0	2	1	1	1	1	1
	<b>ss-total (.../20)</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
Fiche action n°3	F.3.1 (.../1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	F.3.2 (.../1)	1	1	1	1	0	1	1	1	0
	F.3.3 (.../1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	F.3.4 (.../1)	1	1	1	1	0	1	1	0	1
	F.3.5 (.../1)	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	F.3.6 (.../1)	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	<b>ss-total (.../6)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL (.../26)</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	

Pour la fiche action n°4

		Gîte de groupes - Sarceaux	Gîte en éco-construction M.DELAHAYE
QUESTIONS		NOTES	NOTES
Tronc commun	A. (.../3)	1	1
	B.1 (.../3) ou éliminatoire	2	3
	B.2 (.../5)	1	3
	B.3 (.../2)	2	1
	C.1 (.../2)	1	1
	C.2 (.../2)	2	2
	C.3 (.../1)	1	1
	D (.../2)	1	1
	<b>ss-total (.../20)</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
Fiche action n°4	F.4.1 (.../1)	1	1
	F.4.2 (.../1)	1	1
	F.4.3 (.../1)	1	0
	F.4.4 (.../1)	1	0
	F.4.5 (.../1)	0	1
	F.4.6 (.../1)	0	0
	<b>ss-total (.../6)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL (.../26)</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	

Pour la fiche action n°6

QUESTIONS		Bornes de recharge électrique - SE61	Véhicules électriques	
			Sap-en-Auge	L'Aigle
Tronc commun	A. (.../3)	1	1	1
	B.1 (.../3) ou éliminatoire	3	2	2
	B.2 (.../5)	2	2	2
	B.3 (.../2)	2	0	0
	C.1 (.../2)	2	2	2
	C.2 (.../2)	2	2	2
	C.3 (.../1)	1	1	1
	D (.../2)	0	0	0
	<b>ss-total (.../20)</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Fiche action n°6	F.6.1 (.../1)	0	0	0
	F.6.2 (.../1)	0	0	0
	F.6.3 (.../1)	0	0	0
	F.6.4 (.../1)	1	1	1
	F.6.5 (.../1)	1	1	1
	F.6.6 (.../1)	1	1	1
	<b>ss-total (.../6)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>TOTAL (.../26)</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de question, le Président clôture la réunion du comité de programmation à 20h00.

Le Président,

Jean-Marie VERCRUYSSÉ